



## ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

### Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

## Contrat de préachat de brioche 2013

*Partenariat avec Cristiana et Emmanuel Vandame - Villiers le Bâcle (91)*

*Ce contrat instaure un partenariat avec Cristiana et Emmanuel Vandame agriculteurs à Villiers le Bâcle.*

*En adhérant à ce contrat, nous préachetons des brioches de 500 g confectionnées avec la farine provenant du blé produit et récolté sur la ferme et contribuons à faire vivre les espaces agricoles du plateau de Saclay. Nous participons à l'organisation de la production avec nos agriculteurs partenaires, prenons notre part de risque et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production. Ce contrat est organisé par l'association "les Jardins de Cérés – AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.*

### Commande :

Ce contrat de préachat porte sur 8 distributions ou 7 si l'adhérent ne commande pas de brioches pour la distribution de juillet 2013, aux mois d'avril, mai, juin, (juillet en option), puis septembre, octobre, novembre et décembre 2013.

### Modalité de paiement (principe du préachat):

Le contrat sera payé d'avance par chèque avec possibilité en 2 paiements. Le premier chèque sera encaissé en **avril**, le second en **septembre**.

### Participation des adhérents, aide aux distributions :

Les distributions sont intégralement prises en charge par l'association. Elles ont lieu chaque mois, et regroupent la distribution de tous nos partenaires (viande, cresson, miel...).

Chaque souscripteur s'engage à participer à la vie de l'association en consacrant au moins 2 demi-journées par an à une distribution. Pour participer, un calendrier est affiché lors des distributions sur lequel chacun choisit et inscrit le jour de sa participation. D'autres modes d'engagements existent : par exemple participer aux récoltes ou à un groupe « producteur ». Nous souhaitons faire des distributions et de nos rencontres avec les producteurs des moments d'échanges : informations sur la vie des fermes, l'évolution de « nos » cultures, nouvelles du territoire, vie de l'association, en particulier lors de la journée Porte Ouverte organisée chaque année, en général au mois de juin.

### Calcul des prix :

Dans le principe, nous cherchons à bâtir un prix juste qui assure la rémunération de Cristiana et Emmanuel Vandame au prix le plus équitable. Nous fixons les prix ensemble, avec le producteur.

### Délégation, Désistement :

En cas d'impossibilité pour l'adhérent de se rendre à une livraison, les solutions sont les suivantes :

- faire remettre sa commande à un ami ou un membre de sa famille (prévenir le coordinateur) ;
- contacter le groupe « Liens » (groupe-liens@lesjardinsdeceres.net) ;
- céder sa commande à un autre adhérent (nous faciliterons ces échanges).

### Visite de la ferme :

L'AMAP organise la visite des fermes partenaires une fois par an. L'organisation et la date de cette visite sont établies en cours d'année.

**Les Jardins de Cérés – AMAP** Adresse postale : 11 rue de la Tour – 78117 Chateaufort  
Siège social : en Mairie de Villiers le Bâcle place de la Mairie – 91190 Villiers le Bâcle  
Courriel : contact@lesjardinsdeceres.net – Répondeur téléphonique : 06 82 65 93 99



Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

## Contrat de préachat de brioche : Avril – Décembre 2013

Je, soussigné(e) NOM .....

ADRESSE .....

Courriel .....

tél ..... / portable .....

*Membre de l'association «Les jardins de Cérès AMAP », à jour de ma cotisation pour l'année 2013, souscris un contrat comprenant les commandes cochées sur le tableau ci dessous. Comme convenu, je participerai aux distributions, soit au moins 2 demi-journées par an. Ce contrat me donnera droit à des produits fabriqués à partir de céréales issues de l'agriculture biologique ou cultivées sans herbicide ni pesticide ou fongicide de synthèse.*

**Ce préachat porte sur 8 distributions ( ou 7 si l'adhérent ne commande pas de brioches pour la distribution de juillet 2013 ), aux mois de avril, mai, juin, juillet, puis septembre, octobre, novembre et décembre 2013.**

	Prix unitaire	Quantité	Total sur 8 mois	Sans juillet, total sur 7 mois
Brioche de 500g	5,00€			
			Total	

### MODALITES DE PAIEMENT

Le contrat sera payé d'avance par chèque. Vous pouvez faire 2 paiements. Le premier chèque sera versé en **avril**, le second en **septembre**.

**Attention à faire vos chèques par multiple de 5.00 €.**

NB: Pour alléger les courriers, **nous n'envoyons pas de reçu**. Pensez à garder un double de votre commande

	Chèque 1 Encaissé en avril	Chèque 2 si besoin Encaissé en septembre	Montant total
Nom de la banque	N° du chèque	N° du chèque	
Montant des chèques			

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « EARL Vandame » à remettre à la responsable du contrat qui assurera la transmission.

Fait à : ..... Le : ..... Signature de l'adhérent : ..... Signature Emmanuel Vandame

Pour nous joindre préférez le courriel : "**groupe-ferme-vandame@lesjardinsdeceres.net**" qui permet de contacter tous les bénévoles du groupe « Ferme Vandame » simultanément.

Agriculteurs partenaires	Coordinatrice des contrats	Coordinateur ferme Vandame
Cristiana et Emmanuel Vandame Ferme Vandame 91190 Villiers le Bâcle	Martine PASINETTI 6 rue H. de Toulouse Lautrec 78280 Guyancourt 06.75.12.58.15 Martine.pasinetti@lesjardinsdeceres.net	David DURIVAUX Tél. : 06 47 41 42 66 david.durivaux@lesjardinsdeceres.net